

CONFEDERATION PAYSANNE DU FASO (C.P.F.)
01 BP 2978 Ouagadougou 01
TEL/FAX : 25 30 18 44
E-mail : cpf@fasonet.bf

Burkina Faso
UNITE – PROGRES – JUSTICE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Objet : DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT POUR LA CONSTRUCTION DE TROIS MAGASINS DE STOCKAGE DE CEREALES D'UNE CAPACITE DE 50 TONNES CHACUN Y COMPRIS UNE AIRE DE BATTAGE ET DE SECHAGE DE 30 m² PAR MAGASIN DANS LA REGION DES HAUTS-BASSINS

1 - Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Transition des Systèmes Agricoles et Alimentaires sur les Territoires (**TERSAA**), la Confédération Paysanne du Faso (CPF) lance un appel d'offre ouvert pour des travaux de **construction de trois (03) magasins de stockage de céréales d'une capacité de 50 tonnes chacun y compris une aire de battage et de séchage de 30 m² par magasin** dans la région des Hauts-Bassins.

2 - Allotissement

Les travaux seront exécutés en un (01) seul lot indivisible portant travaux de construction de trois (03) magasins de stockage de céréales d'une capacité de 50 tonnes chacun y compris une aire de battage et de séchage de 30m² par magasin à Bama, Dandé et Founzan.

3 - Entreprises admises à soumissionner

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises inscrites régulièrement installées au Burkina Faso et possédant un agrément technique en Bâtiment délivré par le Ministère en charge de l'Habitat et pouvant justifier de capacités techniques, financières et à jour vis à vis de l'administration, le jour de l'ouverture des plis.

Pour être recevable, chaque dossier devra comprendre les pièces suivantes datées de moins de trois (03) mois :

- Une attestation de situation Fiscale ;
- Une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
- Une attestation de la Direction Régionale chargée de la réglementation du travail et des Lois Sociales (DRTL) ;
- Une attestation de l'Agence Judiciaire du Trésor (AJT)
- Une attestation d'inscription au registre de commerce ;
- Une attestation du certificat de non faillite.

En outre, seront joints :

- Un agrément technique en construction de bâtiments de catégorie B1 (copie légalisée)
- Une copie de l'avis de constitution de l'entreprise ou du registre de commerce

- Une garantie de soumission d'un montant forfaitaire de **Huit cent mille (800 000) FCFA**.

4 - Consultation et achat du Dossier d'appel d'offre Ouvert

Le dossier d'appel d'offre peut être consulté à l'adresse ci-dessous où il est mis en vente au prix forfaitaire non remboursable de **Trente mille (30.000) Francs CFA à partir du Mercredi 22 Novembre 2022**.

- **Confédération Paysanne du Faso**
Sise 684, Avenue du Président Maurice Yaméogo
Tél. : 25 18 30 44
01 BP 2978 Ouagadougou 01
E-mail : cpf@fasonet.bf

5 - Présentation des offres

La présentation de l'offre devra être faite selon le système des trois (3) enveloppes. Une première enveloppe cachetée portant en évidence la mention « soumission » ainsi que le nom de l'entreprise contiendra la soumission, le devis quantitatif et estimatif des travaux et le bordereau des prix unitaires. Les pièces administratives et les autres éléments constitutifs de l'offre, seront placés dans une seconde enveloppe cachetée et portant la mention « offre technique & administrative » ainsi que le nom de l'entreprise.

Ces deux enveloppes seront placées dans une troisième enveloppe mais anonyme et comportant uniquement la mention :

« Appel d'offre Ouvert pour la construction de trois (03) magasins de stockage de céréales d'une capacité de 50 tonnes chacun y compris une aire de battage et de séchage de 30 m² par magasin dans la région des Hauts-Bassins, » « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Votre offre sera adressée à **Monsieur le Président de la Commission d'attribution des marchés de la CPF** et devra être déposée au Secrétariat de la CPF au plus tard **le Jeudi 15 Décembre 2022 à 14 heures précises**.

L'ouverture des plis en séance publique aura lieu dans la salle de réunion de la CPF le même jour à partir de 14 h 15 mn.

6- Délai d'engagement

Les soumissionnaires resteront engagés pour leurs offres pour un délai de quatre-vingt-dix (90) jours pour compter de la date d'ouverture des plis.

7- Droits réservés

Le Président de la Commission d'attribution des marchés de la CPF se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.

Le Président de la CAM/CPF

Boureima DIALLO

**SECRETAIRE
PERMANENT**

